



**MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-34**

Envoyé en préfecture le 06/10/2025
Reçu en préfecture le 06/10/2025
Publié le 07.10.2025
ID : 062-216209080-20250930-2025_34-DE

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 30 septembre 2025 à 18 heures 30,

Date de convocation : Le 22 septembre 2025
Date d'affichage : Le 22 septembre 2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Michèle CAFFIER, Jean-Pierre FLOUR, Bernard MOUSSAY, Patrick GOMEL, Valérie DELATTRE, Sylviane CORNET, Michel QUANDALLE, Philippe LELIEVRE,

13/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Dominique NAVET donne pouvoir à Jean-Michel DEGREMONT
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Bernard MOUSSAY
- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX
- Tatiana LECUYER donne pouvoir à Fabienne PRIMA

4/19

Absent :

- Emilie LISSE
- Julien DIEU

2/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Philippe LELIEVRE est nommé secrétaire de séance.

**MANDAT ET ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION SANTE
DU CENTRE DE GESTION DU PAS DE CALAIS**

Le Maire de La Capelle-Lès-Boulogne
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 25 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais retenant l'offre par VYV-MNT au titre de la convention de participation,

Vu l'avis du Comité technique Départemental pour les collectivités et établissements publics de moins de 50 agents en date du 06 avril 2017.

Considérant que la collectivité de La Capelle-Lès-Boulogne souhaite proposer une offre de protection sociale complémentaire dans le but de garantir la santé de ses agents,

Considérant que le Centre de Gestion du Pas-de-Calais propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation pour le volet santé,

Considérant le caractère économiquement avantageux des montants pratiqués par le Centre de Gestion,

Le conseil municipal ; suite à la présentation de M le Maire, et, après en avoir délibéré :
(17 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention) décide :

1) d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais, à compter du 01/01/2026.

2°) de participer au financement des cotisations des agents pour le volet Santé,

3°) de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité à 15,00€ par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2026

4°) d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les membres présents,

Fait à La Capelle-Lès-Boulogne

Le 30 septembre 2025

Le M

Jean-Michel SIREMONT



Certifié et rendu exécutoire le :

07 OCT. 2025